

L'Adresse—M. Ouellet

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, au début de mes remarques, je voudrais offrir à Leurs Excellences M. Jules Léger et M^{me} Léger mes plus chaleureuses félicitations à l'occasion de leur nomination et également mes meilleurs vœux dans l'accomplissement de leurs hautes responsabilités.

Je voudrais également offrir mes félicitations aux députés de Spadina et de Sherbrooke (MM. Stollery et Pelletier) qui se sont très bien acquittés de leur tâche de proposer et de seconder l'Adresse en réponse au discours du trône.

Je ne peux faire autrement, monsieur l'Orateur, que de souligner également l'intervention exceptionnelle du très honorable premier ministre (M. Trudeau) au cours du débat la semaine dernière. Je pense que le journaliste Charles Lynch avait raison de dire, et je cite:

[Traduction]

Dans son discours d'ouverture, c'est un M. Trudeau tout nouveau qui s'est manifesté: compliqué, décousu, amusant et plein de confiance. C'est de loin le meilleur discours qu'il ait jamais prononcé au Parlement.

● (1500)

[Français]

Cette performance ne m'étonne pas du tout. Elle reflète très bien le leadership, la solidité, la compétence du premier ministre du Canada. Il n'est pas superflu, je pense, de comparer ce leadership au Canada à celui qui existe présentement dans la plupart des pays industrialisés du monde libre. En Europe, si on fait exception de quelques régimes totalitaires, la plupart des pays sont gouvernés par des coalitions chancelantes ou ne le sont tout simplement pas.

Presque tous les pays du Marché commun vivent l'instabilité politique. Il n'y a pas de gouvernement en Italie, on ne sait pas trop quel genre de gouvernement on aura en Belgique, le régime du chancelier Willy Brandt frôle l'abîme, le premier ministre Messmer en France a dû effectuer un remaniement ministériel majeur pour sauver sa peau et les Britanniques viennent de se donner un régime qui a été véritablement élu «par la peau des dents».

Je pense que la situation n'est guère plus rose aux États-Unis où on se demande de semaine en semaine quand le président Nixon démissionnera. Les Canadiens peuvent donc se réjouir de connaître malgré tout une stabilité politique grâce à un chef d'État qui gouverne avec vigueur et dynamisme. A mon avis, tous les Canadiens ont compris en ces temps difficiles qu'il fallait un homme fort pour gouverner le pays. Le chef de l'opposition officielle (M. Stanfield) a beau être un homme gentil, aimable, agréable, il n'a pas et n'aura jamais ni la force ni la stature pour être le chef du pays ou le premier ministre. A mon avis, il est très clair que ses nombreuses tentatives pour renverser le gouvernement sont tout aussi infructueuses que les efforts qu'il fait afin de convaincre la population qu'il est une «alternative valable» au très honorable premier ministre (M. Trudeau). Ses efforts sont vains et le demeureront éternellement. Il a beau se débattre et se démener, il ne réussira pas parce que, comme on le dit dans cette expression très populaire et bien connue: Il ne l'a pas l'affaire!

Je voudrais profiter de cette courte intervention cet après-midi pour parler d'un sujet qui me préoccupe au plus haut point. On sait qu'en plus de mes responsabilités comme ministre des Postes, la Chambre des communes m'a confié la responsabilité de la mise en marché de pièces

[M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose, Mountain.)]

de monnaie et de timbres pour aider au financement des Jeux olympiques. Quoi qu'en pensent certains députés de l'opposition, j'attache autant d'importance à mes responsabilités actuelles de m'assurer que tout va bien au ministère des Postes que j'en attache à la vente des timbres et de la monnaie olympiques. J'essaie du mieux de ma compétence et de mes qualités d'assumer mes responsabilités pour que sur ces deux fronts les Canadiens soient satisfaits.

Je veux relever, pour le bénéfice de la Chambre, certaines déclarations qui ont été faites ici, et qui ont, hors de tout doute, causé un énorme préjudice à tout le programme olympique. A mon avis, les allégations qui ont été faites à la Chambre m'affectent dans ma tâche de principal responsable de la vente de la monnaie et des timbres olympiques. Il ne faut pas qu'il y ait de doute ou d'éclaboussure dans toute l'organisation olympique, et c'est pour cette raison que je voudrais rétablir certains faits et rétablir une situation où les privilèges de la Chambre ont été utilisés pour porter injustement atteinte à la réputation de certaines personnes et aussi à la réputation d'organisations hautement honorables.

Monsieur le président, on sait très bien de quoi je veux parler. Je me réfère aux récentes déclarations faites ici, à la Chambre, par l'honorable député de High Park-Humber Valley (M. Jelinek) sur la vente de droits de télévision des Jeux olympiques de 1976. Pour mettre les choses au point, qu'il me soit d'abord permis de signaler que les droits de télévision des Jeux Olympiques sont la propriété du Comité international olympique et non pas de Montréal, du COJO ou du Canada. Et cela, le député de High Park-Humber Valley devrait le savoir très bien. C'est donc au nom du Comité international olympique que le COJO a vendu ses droits. Et je cite à ce sujet le texte de l'article 48 des règlements de 1972 du Comité international olympique:

Les droits de transmettre les Jeux par la télévision seront vendus par le Comité Organisateur par délégation du Comité International Olympique et sous réserve de son approbation.

Depuis que le député de High Park-Humber Valley a porté ces très graves accusations sans fournir aucune preuve, j'ai eu l'occasion de rencontrer personnellement et d'interroger les principaux intéressés dans cette affaire. Qu'il s'agisse du Commissaire général, Son Excellence M. Roger Rousseau, de M. Snyder du Comité olympique et membre de ce comité en ce qui a trait à l'octroi de ce contrat de télévision, de M. Arlidge, président du réseau ABC, tous m'ont affirmé que le député était «dans les patates» et était victime, ou bien de son imagination ou bien de sa malice. Je laisse le soin à la Chambre de savoir si c'est l'imagination ou la malice du député qui a prévalu.

Des membres du COJO m'ont affirmé qu'en ce qui a trait aux Jeux de 1976, un protocole identique à celui de Munich et, antérieurement, de Mexico a été adopté pour la vente des droits de télévision, à une seule exception près, c'est-à-dire que le COJO a engagé un expert pour la négociation des droits de télévision et cela, sur l'avis et la recommandation même du Comité Organisateur des Jeux de Munich. C'est grâce aux conseils de cet expert qu'on a fixé un objectif de 25 millions de dollars en regard des \$4,500,000 obtenus par Mexico en 1968 et des \$13,500,000 perçus par les Jeux de Munich en 1972, pour la vente des droits de télévision aux États-Unis.

Monsieur le président, qu'on me permette de faire part des informations que l'on m'a transmises au sujet du déroulement des négociations. On sait qu'aux États-Unis, trois réseaux de télévision étaient susceptibles de faire des offres pour les Jeux. On m'affirme que tous ont été invités